**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 OCTOBRE 2022 A 19H30**

**Présents** :Mr Demarest H - Mr Legrain H. - Mme Patin R. - Mme Liénard I. – Mr Sendron J-M.- Mr Facheaux P.-

Mme Blondeaux A. - Mme Goudeaux V. - Mr Eeckhout V.

**Absente ayant donné pouvoir** : - Mr Tenot F.

**Absent** : Mr Bibaut F

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - Gestion des amortissements des immobilisations nomenclature M57 Abrégée**

Il est prévu que l’instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d’améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ; qu’une généralisation de l’instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales doit intervenir au 1er janvier 2024 ;

C’est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé d’anticiper le passage de la M57 au 1er janvier 2023.

**APPROBATION A LA SUBVENTION PLAN ARBRES**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la demande de subvention après des Hauts de France dans le cadre du dispositif « ARBR »Plan Arbres, la subvention ci-dessous a été octroyée :

* 896.04€ participation région Hauts de France à la hauteur de 90%.

**APPROBATION FONDS DE CONCOURS RESERVE DEFENSE INCENDIE**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la demande de subvention auprès du Fonds de Concours dans le cadre du dossier « réalisation d’une défense incendie », la subvention pour la somme de 1784 € a été octroyée.

**PARTICIPATION ACCUEIL DES ELEVES D’ANNOIS AU SERVICE DE CANTINE ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE ORGANISE PAR LA COMMUNE DE FLAVY LE MARTEL 2021-2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des Charges Financières qui s’èléve pour l’annéé 2021-2022 à 2 863,00€.

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT ECOLE ULIS 2021/2022**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’une convention a été signé pour la scolarité des enfants à l’école publique ULIS de la ville de Chauny.

Les charges de fonctionnement pour l’élève de la commune scolarisé dans cette unité s’élèvent à 403.99€ pour l’année scolaire 2021/2022.

**Approbation du rapport d’activités de la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS.**

Il est exposé au Conseil que la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS, à laquelle la Commune appartient, a approuvé le 28 septembre dernier son rapport d’activités pour l’exercice 2021.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, décide à la majorité, d’approuver le rapport d’activités de la Communauté d’agglomération du SAINT-QUENTINOIS pour l’exercice 2021.

**APPROBATION FONDS DE CONCOURS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET HTA rue de Flavy**

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la demande de subvention auprès du Fonds de Concours dans le cadre du dossier « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET HTA Rue de Flavy », la subvention pour la somme de 9 293.00 € a été octroyée.

.

**AUTORISATION DE NEGOCIATION ET DE SIGNATURE DE PROMESSE DE VENTE POUR L’ACHAT D’UN TERRAIN**

Monsieur Le Maire demande à l’assemblé l’autorisation d’effectuer toutes les démarches de négociation ainsi que de signature pour l’achat d’un terrain au sein de la Commune.

**PRIME D’ENCOURAGEMENT POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il est tout à fait satisfait de ses agents communaux, pour leur dévouement, leur sérieux et leur motivation aux services de la Commune.

C’est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la nécessité d’octroyer une prime d’encouragement aux agents communaux entre 60 € et 210 € en fonction des heures de présence.

Cette prime sera applicable au premier trimestre 2023.

**REGLEMENT DES DEPENSES SUR LES ARTICLES 6232 ET 6257**

La délibération des REGLEMENTS et DEPENSES des articles 6232 et 6257 datant de 2003 étant obsolète. Celle-ci a été modifié par Le Conseil Municipal, des festivités ont été ajoutés.